



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 4 octobre 2021 qui avait lieu à 20 h a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2021-12 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU
POTABLE, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2013-08 ET 2018-11**

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.capsaintignace.ca ou encore sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce septième jour d'octobre 2021.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher